

Rapport du jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation – Année 2011

Le jury note que le nombre de participants aux épreuves est très inférieur au nombre d'inscrits : 63% de participants.

Epreuves écrites :

Les membres du jury ont été surpris par la piètre qualité d'ensemble des copies, tant pour le sujet 1 que pour le sujet 2. En conséquence le nombre de candidats admissibles est très faible : 15% des participants.

Sujet n°1 :

Les copies faisaient état de connaissances faibles, parcellaires. Trop peu de copies ont traité le sujet de manière globale. Soit les candidats ne citent que les grandes lignes, soit ils s'attachent à des points de détail.

Concernant la forme des copies, les conseils dispensés semblent bien suivis : la construction d'un plan est quasi systématique et la présentation d'ensemble est jugée satisfaisante.

Sujet n° 2 :

Le niveau technique des candidats est jugé très insuffisant.

Quel que soit le système choisi, l'appréciation des membres du jury est unanime : les connaissances techniques sont souvent trop faibles pour obtenir la moyenne à cette épreuve. De plus un sujet doit être traité dans sa globalité : s'étendre sur plusieurs pages sur un seul point du sujet ne masque pas les lacunes.

Il est également important que les candidats soient préparés à traiter des sujets transversaux et pas seulement des sujets de cours.

L'épreuve n° 2 a donc été très éliminatoire.

Sur la présentation des copies, les remarques ci-dessus restent valables.

Epreuve orale :

MVS : aucun candidat

Autres systèmes : contrairement aux appréciations sur les épreuves écrites, le jury souhaite faire état de l'excellent niveau technique des candidats, quel que soit le système retenu.

Certains candidats ont obtenu la note de 10/20 mais beaucoup d'autres ont des notes supérieures à 13/20. Plusieurs candidats avaient un solide bagage technique.

Les résultats sont donc excellents : 16 candidats sur 17 sont admis.

Sur la forme, les candidats ont appliqué les conseils reçus durant la formation.

Remarque du jury :

Les compétences MVS et GCOS7 deviennent de plus en plus rares et il est très difficile de trouver un PSE qualifié qui veuille prendre part au jury, surtout sur MVS.

En raison du faible nombre de candidats sur les systèmes d'exploitation GCOS7 et MVS, l'IGPDE n'organise pas de session de formation.

Tout en ayant conscience des contraintes d'organisation, le jury exprime le souhait que tous les candidats bénéficient a minima de la partie « générale » de la formation, c'est-à-dire la partie non spécifique à un système d'exploitation.

Les conseils méthodologiques paraissent indispensables pour aborder l'épreuve dans des conditions optimales.

P.S. Le jury souhaite remercier l'équipe du bureau des concours pour sa disponibilité, sa réactivité et son efficacité.